

République Française – Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour



Procès-verbal de la séance du 05 juin 2026

Membres en exercice :
15

Le cinq juin deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée à 20 heures 15, s'est réunie sous la présidence d'Alain GRIFFE,

Présents : 12

Présents : Alain GRIFFE, Caroline SIBSON, Thierry MARSILHAC, Salomé SEMENZIN, Ludovic LEVAIS, Marie VAN SIMMERTIER, Philippe SERANTONI, Myrtille MONCEAU, Frédérique TARDIEU, Roland VEDRINES, Philippe ROSSEEL, Dominique THERON

Secrétaire de séance :
Caroline SIBSON

Excusé :

Représenté : Cédric RONGIER représenté par Alain GRIFFE, Florence FOURE représentée par Caroline SIBSON, Christophe BICHON représenté par Ludovic LEVAIS

ORDRE DU JOUR

- 1 – Approbation du PV de la séance du 23/04/2026 ;
- 2 – Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

Début de séance 20h17

Madame Myrtille MONCEAU absente.

Approbation du PV de la séance du 23/04/2026

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance et s'ils ont d'éventuelles remarques à faire.

Monsieur Philippe ROSSEEL demande que soit modifié le PV en précisant les éléments suivants :

Page 2 sur le vote des CFU 2025 : « Monsieur Philippe ROSSEEL, en tant qu'ordonnateur de l'exercice 2025, se propose de sortir de la salle et de ne pas prendre part au vote »

Page 11 sur l'état 1259 : « Monsieur le Maire annonce que les taux restent inchangés. Monsieur ROSSEEL demande à revenir sur l'explication de l'état 1259 et assure l'explication de l'état à l'ensemble des élus ».

Monsieur Philippe ROSSEEL demande au Maire que soit reporté ce point de l'ordre du jour à la prochaine séance afin de pouvoir procéder aux modifications demandées.

Monsieur le Maire soumet au vote le report de l'approbation du PV de la séance du 23 avril 2026.

20h23 : Madame Myrtille Monceau entre dans la salle du conseil et prend part au vote.

Vote pour : 14 – abstention : 1 – vote contre : 0

Monsieur le Maire propose d'évoquer les informations diverses avant de débiter le vote des représentants pour constituer le collège électoral des élections sénatoriales du 27 septembre 2026, avec l'accord de l'Assemblée.

QUESTIONS DIVERSES

- Lecture des membres retenus par la DGFIP de la commission communale des impôts directs ;
- Composition de la commission de contrôle des listes électorales suivant l'ordre du tableau

Dans la 1^{ère} liste : Madame Myrtille MONCEAU, Monsieur Philippe SERANTONI, Madame Florence FOURE

Dans la 2nd liste : Madame Dominique THERON, Monsieur Roland VEDRINES.

Madame Dominique THERON précise qu'elle ne souhaite pas siéger à la commission de contrôle des listes électorales.

Monsieur Philippe ROSSEEL prend le siège à ladite commission.

Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal pour constituer le collège électoral des élections sénatoriales du 27 septembre 2026

20h 28 : Ouverture du vote des délégués du conseil municipal

Mesdames, Messieurs,

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu les articles L.283 à L.293 et R.130-1 à R.148 du Code électoral ;

Vu la circulaire ministérielle NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2026-543 du 27 mai 2026 fixant, pour chaque commune du Cantal, le mode de scrutin et le nombre des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants à élire ou à désigner au sein du collège électoral pour l'élection des sénateurs ;

Le nombre de délégués à élire pour la commune d'Allanche sera le suivant :

–3 délégués à élire

Sans qu'il n'y ait eu de débat, conformément au Code électoral.

Après vote à bulletin secret,

– *Délégué 1 : Alain GRIFFE, 12 voix pour, 3 blancs*

– *Délégué 2 : Caroline SIBSON, 12 voix pour, 3 blancs*

– *Délégué 3 : Salomé SEMENZIN, 12 voix pour, 3 blancs*

20h35 : Clôture du vote des délégués du conseil municipal

20h36 : Ouverture du vote des suppléants du conseil municipal

Le nombre de suppléants à élire pour la commune d'Allanche sera le suivant :

–3 suppléants à élire

Sans qu'il n'y ait eu de débat, conformément au Code électoral.

Après vote à bulletin secret,

– *Suppléant 1 : Thierry MARSILHAC, 12 voix pour, 3 blancs*

– *Suppléant 2 : Philippe SERANTONI, 12 voix pour, 3 blancs*

– *Suppléant 3 : Frédérique TARDIEU, 12 voix pour, 3 blancs*

20h40 : Clôture du vote des suppléants du conseil municipal

Après avoir dressé les PV de désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux, il est procédé au vote de la délibération complétant les PV.

Monsieur ROSSEEL demande de rajouter après chaque nom de titulaire et suppléant le nombre de voix pour mais également de blancs.

La délibération a été modifiée en conséquence.

Vote de la délibération : pour à l'unanimité.

Fin de séance 20h52

Alain GRIFFE
Président de séance

Caroline SIBSON
Secrétaire de séance



République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune

Séance du vendredi 05 juin 2026

Membres en exercice
: 15

Date de la convocation: 29 mai 2026

Présents : 12

cinq juin deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain GRIFFE,

Votants: 15

Présents : Alain GRIFFE, Caroline SIBSON, Thierry MARSILHAC, Salomé SEMENZIN, Ludovic LEVAIS, Marie VAN SIMMERTIER, Myrtille MONCEAU, Philippe SERANTONI, Frédérique TARDIEU, Philippe ROSSEEL, Roland VEDRINES, Dominique THERON

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Représentés : Cédric RONGIER représenté par Alain GRIFFE, Christophe BICHON représenté par Ludovic LEVAIS, Florence FOURE représentée par Caroline SIBSON

Secrétaire de séance:
Caroline SIBSON

Excusés :

Présents non votants :

Absents :

Objet: Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal pour constituer le collège électoral des élections sénatoriales du 27 septembre 2026 - DE_054_2026

Le vendredi 5 juin 2026 à 20h17, le conseil municipal s'est réuni à Allanche sur convocation du décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

L'assemblée élit pour secrétaire de séance Caroline SIBSON,

Mesdames, Messieurs,

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu les articles L.283 à L.293 et R.130-1 à R.148 du Code

Date de transmission de l'acte: 09/06/2026
Date de réception de l'AR: 09/06/2026

015-211500012-DE_054_2026-DE
A G E D I

Vu la circulaire ministérielle NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2026-543 du 27 mai 2026 fixant, pour chaque commune du Cantal, le mode de scrutin et le nombre des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants à élire ou à désigner au sein du collège électoral pour l'élection des sénateurs ;

Le nombre de délégués et suppléants à élire pour la commune d'Allanche sera le suivant :

- 3 délégués à élire
- 3 suppléants à élire

Sans qu'il n'y ait eu de débat, conformément au Code électoral.

- **Délégué 1** : Alain GRIFFE, 12 voix pour, 3 blancs
- **Délégué 2** : Caroline SIBSON, 12 voix pour, 3 blancs
- **Délégué 3** : Salomé SEMENZIN, 12 voix pour, 3 blancs
- **Suppléant 1** : Thierry MARSILHAC, 12 voix pour, 3 blancs
- **Suppléant 2** : Philippe SERANTONI, 12 voix pour, 3 blancs
- **Suppléant 3** : Frédérique TARDIEU, 12 voix pour, 3 blancs

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Alain GRIFFE



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le : 09 JUIN 2026
publié le 09 JUIN 2026

Date de transmission de l'acte: 09/06/2026
Date de réception de l'AR: 09/06/2026

015-211500012-DE_054_2026-DE
A G E D I